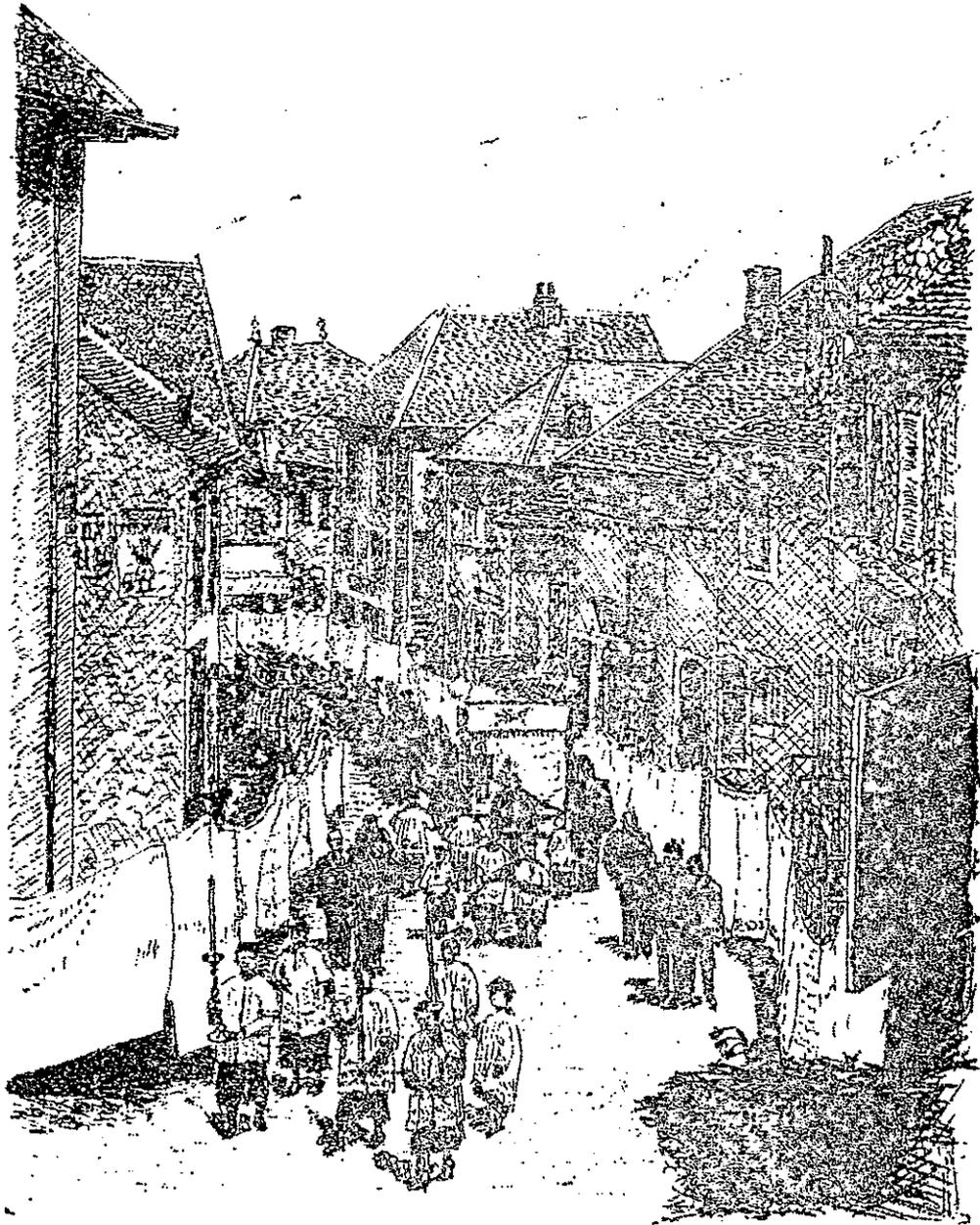


le petit Roux Denis
corpatus n° 27



C'EST LA RENTREE

Après 2 mois et demi de vacances et de vie mouvementée, notre village a retrouvé le calme et chacun a repris son travail habituel.

Le beau temps étant de la partie, il est bien agréable d'arriver à l'automne en se croyant encore en été.

Seulement voilà, nous sommes au 15 septembre, 1er jour de la rentrée scolaire, et ce n'est pas sans un petit pincement au coeur que les enfants ont repris le chemin de l'école pour retrouver livres et cahiers.

Heureusement le plaisir de retrouver leurs camarades efface cette tristesse passagère et vite, ils se sont mis au travail.

Il y a peu de changement cette année, puisque les locaux ont été entièrement rénovés l'année dernière.

Malgré tout, la cour a reçu un revêtement d'enrobé, cela devra éviter aux enfants d'arriver poussiéreux à la maison, et il y a aussi le changement d'horaire : 9 heures-midi, 13h.30-16h.30.

Savez-vous que 62 enfants fréquentent l'école de CORPS. 23 sont à l'école maternelle sous la surveillance de Mme Serres aidée de Mlle PELLISSIER.

17 sont au cours préparatoire et au cours élémentaire 1ère année avec Madame MATHIEU.

22 sont au cours élémentaire 2ème année et au cours Moyen 1ère et 2ème année avec Madame MONIER.

Parmi ceux-ci, 20 enfants prennent leurs repas de midi à la cantine, préparés par Mme GONTARD.

Nous souhaitons à tout ce petit monde, une bonne santé, et du courage pour affronter cette année scolaire, et à Meses, SERIES, MATHIEU, MONIER, PELLISSIER et GONTARD une année sans problème

--:--:--:--

LA RENTREE

à la manière de Tristan Derème

Voici la nouvelle rentrée
Souriante, ensoleillée ...
C'est aujourd'hui qu'elle est née.
Quand septembre est à moitié
Elle arrive avec livres et cahiers,
Disant aux maîtres et aux écoliers :
" Bonne année !
Que de l'automne à l'été
Vous gardiez la bonne volonté
De cette première Latine ! "

Vendredi 15 septembre 1978

La classe des grands

LES TROIS COMPÈRES !

Dans mon village, je connais trois compères, dont on ne parle jamais. Il est vrai, que ces trois compères vous ne les rencontrerez pas dans les rues. Vous ne les verrez pas assis sur un banc ou une chaise, dans un café du coin; parlant politique, chasse ou pêche. Ils ne jouent pas à la longue au clos des marronniers.

Ces trois compères depuis des siècles et des siècles regardent, écoutent et ne sourient qu'aux amoureux des "vieilles pierres".

Nés à la suite des bouleversements terrestres, ni le temps, ni l'érosion ont eu raison d'eux.

Solides, robustes ils demeurent fidèles là où la nature les a placés.

Des générations d'hommes, de femmes, d'enfants ont gravi leurs pentes pour atteindre leurs sommets, ont passé et repassé devant eux en les admirant sentinelles silencieuses, mais toujours vivantes, confidentes de joies et peines, repaires de quelques mousquetaires imaginaires avant que de devenir pour les enfants d'aujourd'hui ceux de "Zoro" ou de "Bison fûté".

Ces trois compères faits de vieilles pierres qui ont une âme et un passé, ce sont les trois rochers de St. Roch.

Le premier se trouve tout près de la chapelle juste en face de vous lorsque vous regardez la plage du Lac du Sautet.

Pour le découvrir, il suffit d'écarter les branches de hêtres et d'ornes qui font une voûte au-dessus du sentier.

En bas au détour du chemin qui conduit au village de vacances, il est là, solitaire comme une tour surmontée d'un balvédère, dissimulé dans les buissons et arbustes dominant toute la vallée du Drac et le lac.

Le deuxième en forme de dôme, bloc de granit, borde les derniers champs et pâturages de St Roch, maintenant envahis par les ronces et les égarantiers.

Quant au troisième, ressemblant étrangement au premier, il se dresse majestueux au-dessus du village de vacances, lieu autrefois occupé par des vignes qui grimpaient et s'étageaient à flancs de coteaux.

Au printemps, lorsque les rayons du soleil faisaient fondre la dernière neige, poindre l'herbe tendre, éclater les bourgeons d'églantiers "ces trois rochers" se réveillent de leur long sommeil hivernal pour saluer et regarder passer les troupeaux de vaches et de chèvres qui s'éparpillaient dans les "clapiers".

Les mulets de salettus et des corpatus chargés de leur bât et paniers remplis de foin pour fertiliser les vignes de la "Malenne" et de St Roch" descendaient en file indienne le long du sentier.

Sonnailles, clarines et clochettes mêlées aux grelots et aboiements des chiens, aux "hue" et "ho" des muletiers, aux appels et cris des bergers retentissaient jusqu'au fond de la vallée et l'écho répondait!

A cette époque, rares étaient les bergers qui possédaient une montre. Pour connaître l'heure ils regardaient la position du soleil dans le ciel traçaient et dessinaient des cadrans solaires sur le sol; mesuraient l'ombre portée avec leurs bâtons et lorsque le soleil passait à la verticale, au-dessus de leurs têtes tous savaient qu'il était l'heure de ramener les bêtes à l'étable.

Les bergères tricotaient "la jarretière" ou leurs bas de laine noire en attendant que leurs mères veuillent bien faire "ce maudit talon" ou brodaient l'alphabet sur le canevas en prévision du certificat d'études. Les bergers... oui (parlons-en des bergers) eux passaient le temps le plus agréablement possible!

.....

Sans se gêner et s'inquiéter, ils abandonnaient facilement la garde de leurs troupeaux pour jouer au bord des sources, construisant des bairages, des écluses, taillant des sifflets dans des branches de frêne, façonnant des batons du noisetier, grimant sur les arbres aussi agiles que des écureuils en attendant "de narauder" les premières cerises dans les vergers ou dans les vignes. Les bergères avaient très vite rassemblé les bêtes et prenaient la tête de la caravane. Les bergers partaient à la recherche des vaches qui avaient "ôzalé" à travers les bois de "La Fontane" ou de pierre taillée". Les plus obéissants et aussi les plus courageux grimpaient au sommet des rochers. Comme le muezzin rappelant aux fidèles l'heure de la prière, ils criaient à tue-tête à leurs camarades insouciantes : " c'est nidi !.... c'est nidi !" Et nos trois rochers s'amusaient, et riaient en voyant ces bergers décontractés suant à grosses gouttes, pressant leurs vaches aux naseaux écumants, qu'ils tenaient par la queue pour arriver "une heure " plus tard que les autres à la maison.

Fillette j'accompagnais manan qui piochait la vigne à Combellis-sant. Mes petites jambes parfois étaient très fatiguées de ce trajet aller retour. Il m'arrivait de m'accrocher à la jupe de ma mère, marchant comme je pouvais dans ce sentier caillouteux sautant sur une pierre, puis sur une autre en tenant non petit panier plein de fleurs, dans l'autre main.

Les ronces m'égratignaient les jambes. Les branches de merisier fouettaient mes joues.

Quand je n'en pouvais plus, pour m'encourager manan ne répétait : - "Allons avance, on s'arrêtera près des rochers. Alors vite je choisisais une grosse pierre, posais mon panier à côté de moi, manan laissait tomber son sac plein d'herbes pour les cochons et nous nous asseyons toutes deux au pied du rocher pour reprendre haleine , - " Tu vois, c'est ici que tu aurais pu naître " me dit-elle un jour. Comme elle avait l'habitude de porter des sacs pleins de choux et de betteraves sur l'épaule, avec un panier passe aux bras, je lui demandais :

- "Tu portais des feuilles de choux ce jour là ?
- Ah ! ma petite j'ai bien cru que je n'arriverais pas jusqu'au village Quand Céline Cour est arrivée à la maison, elle m'a grondée.
- "Tu aurais du attendre plus longtemps, je serai allée "le" chercher dans non tablier".

"Le" c'était moi. Je n'étais donc pas née dans une feuille de chou et encore moins dans une rose : ! Céline avait aidé ma mère à me mettre au monde!

A partir de ce jour là, le rocher de St Roch devenait non grand ami!

L'été l'herbe de St Roch étant grillée " par le soleil, les bergers conduisaient leurs troupeaux à l'alpage.

"Nos trois compères" recevaient alors la visite d'une foule de gens. Promeneurs estivants qui revenaient chaque année à Corps pour se refaire la santé, respirer à pleins poumons l'air pur de nos montagnes jouir du silence et de la paix dans un site magnifique.

Le matin beaucoup admiraient le panorama du haut de leurs sommets avec des jumelles. L'après-midi ils écoutaient les joueurs de cartes, assis sur les bancs de pierre devant la chapelle, sous les ombrages frais des hêtres ou "fayards" et des noisetiers, disputant des parties acharnées de "belote" ou "cinq cents".

Il y avait chaque année les assidus tels que Mr Dournon, cousin Louis de Marseille, Mr Cisterne poète à ses heures, dont le livre de poèmes sur Corps figure dans la nouvelle et belle bibliothèque et Mr Duscaugey ingénieur au barrage du Sautet.

.....

C'était une équipe bien soudée, de grands amis. Quant aux dames, chapotees, portant gracieusement ombrelles elles admiraient en se promenant autour de la chapelle les belles et grasses prairies bordant le Drac, les vignes et leurs raisons qui grossissaient et mûrissaient sur les coteaux, pendant que la batteuse communale, actionnée par Mr Freychet déversait dans des sacs le froment blond sur l'aire du jardin de ville.

Et ça papotait, et ça discutait !

Bien sûr c'étaient d'heureuses retrouvailles, ces dames avaient tant de choses à se raconter!

.....Le soir en bandes la jeunesse venait prendre le frais et chanter tandis que les amoureux s'éloignaient sur le sentier loin des yeux indiscrets.

En ont-ils entendu des secrets, des serments échangés, nos trois rochers par de beaux clairs de lune, sous le ciel étoilé quand la brise de montagne descendait de Boustigue, apportant jusqu'à nous des bouffées d'air frais!

Mais, il y avait un jour, où ces trois amis étaient particulièrement heureux, c'était le jour de la fête de St Roch.

Lorsque la cloche égrenait les trois coups au bout d'une corde ou d'une chaîne qui grinçait "ils" assistaient comme il se doit en bons voisins, à la grand'messe. La chapelle pleine à craquer ne pouvait pas contenir tous les fidèles qui avaient une grande confiance à ce saint.

Ne trouvant pas de place autour de la chapelle, certaines personnes allaient se jucher à leurs sommets pour écouter l'office.

L'après midi "ils" devenaient le domaine de prédilection des enfants, surtout de ceux qui ayant désobéi à leurs parents, n'avaient pas rejoint l'église, pour se rendre en procession jusqu'à la chapelle.

"Nos trois compères" auraient pu dire à Mr le curé accompagné de ses enfants de chœur quels étaient les paroles qui sifflaient cachés dans les hêtres lorsqu'il entonnait les cantiques, ou qui jouaient à cache-cache ou aux indiens au lieu de prier et implorer la protection du grand Saint.

Dès que l'automne gravissait les pentes des montagnes, des bois et s'installait dans toute la campagne environnante en déployant sa palette de couleurs rousse, rouge, jaune et marron, "nos trois rochers assistaient aux vendanges.

A "leur pied" on vidait les paniers de raisins dans les bennes. Les vendangeurs chargeaient celles-ci sur le dos des mulets et toute la caravane se mettait en route pour porter les bennes jusque sur les charrettes qui attendaient sur le chemin de St Roch. Il fallait voir l'animation qui régnait. Les rochers regardaient les enfants se barbouiller le visage de raisin. Ils riaient avec tous ces hommes et toutes ces femmes grisés par "le vin doux".

Pour les chasseurs c'étaient "trois postes" de choix avec celui de la Croix Ste Marguerite, car ils pouvaient tout en haut suivre la meute de chiens poursuivre lièvres et lapins traqués du gîte ou au terrier.

Lorsque ces derniers arrivaient ventre à terre pour s'abriter dans les taillis et les fourrés qui les entouraient, ils s'amusaient beaucoup quand les chasseurs passaient bredouilles devant eux.

Mais quand ils apercevaient sortant du carnier une pauvre petite tête au cou blanc toute ensanglantée, quand ils voyaient les chasseurs soupeser un beau lièvre par les pattes, alors ils devenaient

.....

dé la plage, à une heures tardive, alors qu'elle ne savait pas nager (Conseil d'état 14 octobre 1977, Bonnefous contre commune de Catus (Lot) J.M Juillet 1978, page 409).

NOTE - La commune est responsable si elle n'a pas pris les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des baigneurs dans une "piscine municipale ou un plan d'eau" aménagé par elle pour la baignade. Elle doit notamment signaler les dangers inhabituels que peut comporter le plan d'eau, soit pour les usagers, soit pour les promeneurs qui longent cette baignade. Il ne suffit pas que le maire interdise par arrêté la baignade dans certains lieux délimités, il faut que la "signalisation" des lieux dangereux soit effectivement matérialisée sur place pour avertir les usagers.

L'inprudence de la victime est éventuellement de nature à diminuer la responsabilité de la commune.

X
X
X

REPARATION DE CURAGE d'UN COURS D'EAU - Propriétaire riverain: obligation de supporter les sujétions normales du curage; non réparation d'implantations illicites :
" S'il fait état des destructions provoquées par le passage des engins et la réalisation des travaux, tenant notamment à l'enlèvement d'un grillage non remplacé, à l'arrachage de 3 arbres, et aux détériorations subies par sa pelouse, le sieur HOUDARD est tenu de supporter les SUJETIONS NORMALES inhérentes à sa qualité de propriétaire RIVERAIN d'un COURS D'EAU soumis à l'obligation de CURAGE.

S'il résulte de l'instruction, qu'en regard notamment à la faible importance des dommages qu'il invoque, dont la plupart ont d'ailleurs affecté des plantations et ouvrages, établis en contravention à la réglementation applicable, le sieur HOUDARD ne justifie pas d'un dommage excédant la mesure de ces sujétions et de nature à justifier la condamnation du SYNDICAT INTERCOMMUNAL à réparation desdits dommages (conseil d'état 3 mars 1978, J.M. juillet 1978, page 37 : HOUDARD contre Syndicat Intercommunal à vocation multiple pour l'assainissement des vallées du Cubry, du Sourdon et autres ruisseaux annexes).

X
X
X

APICULTURE : Interdiction des RUCHES (limites) Les mesures individuelles que le maire peut prendre à l'égard des propriétaires de RUCHES, en vertu de ses pouvoirs de police municipale et de l'art 207 alinéa 1er du Code rural, ne sont légales qu'autant qu'elles sont NECESSAIRES à la SECURITE des PERSONNES et des BIENS. Serait ILLEGAL UN ARRETE prescrivait l'enlèvement à bref délai de TOUTES LES RUCHES installées sur un terrain, alors que les inconvénients présentés pour le voisinage par cet élevage d'abeilles pouvaient être évités par d'autres mesures moins rigoureuses "(Conseil d'Etat 16 novembre 1977 Sevin et autres, J.M. juillet 1978, page 444.

D. Perrot

-:-:-:-:-

PROTECTION DE LA NATURE (flore - faune sauvage, sites

Le décret n° 77-I299 du 25 nov. 1977 -(J.O. page 5568) pris pour l'application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et la PROCEDURE SIMPLIFIEE applicable aux CONTRAVENTIONS dans les PARCS NATIONAUX :

- LA PROCEDURE DE L'AMENDE FORFAITAIRE (art. 529 à 530-2 C) pr. pén) est applicable aux CONTRAVENTIONS commises dans les parcs nationaux et punies d'une amende d'un montant maximum de 600 frs, cette procédure ne peut être appliquée si la contravention expose son auteur à la réparation des dommages aux personnes ou aux biens, et ou lorsque sont constatées simultanément plusieurs contraventions, dont l'une au moins ne peut donner lieu à amende forfaitaire (art. 1)
- Les infractions à la réglementation des parcs nationaux sont punies d'une AMENDE FORFAITAIRE de :
 - 1°/ 25 frs pour les contraventions passibles d'une amende dont le montant maximum n'excède pas 40 frs;
 - 2°/ 50 frs pour celles passibles d'une amende maximale de 80 fr.
 - 3°/ 120 frs pour les contraventions passibles d'une amende maximale de 160 frs;
 - 4°/ 250 frs pour celles dont le montant maximum n'excède pas 600 frs (art. 2).
- La contrevenant ne peut acquitter le montant de l'amende forfaitaire que par l'apposition sur l'AVIS DE CONTRAVENTION, remis par l'AGENT VERBALISATEUR, d'un TIMBRE AMENDE émis à cet effet par l'Adon. Des finances (art. 3).
- L'intéressé doit obligatoirement porter sur l'avis de contravention tous les renseignements demandés par le libellé de cet avis, et renvoyer l'avis de contravention, dûment rempli et complété avec le timbre-amende, au chef de service qu'il indique et dans les 15 jours de la constatation de la contravention (art. 4). Ces dispositions ne pas APPLICABLES aux MILITAIRES lorsque les poursuites sont exercées conformément au code de justice militaire (art. 6).

Enfin un Décret N° 77-I300 du 25 nov? 1977 (JO-27 page 5568) fixe les attributions et la composition du Conseil National de la protection de la Nature", et un autre décret n° 77-I301 du 25 nov. 1977 (JO-27 page 5569) celles de "Conseils départementaux des Sites."

D. PERROT

Département de l'Isère
DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT
ARRONDISSEMENT FONCTIONNEL

Grenoble, le 1er septembre 1978
1, rue Ernest-Renaux

M. G. RAOUL

Telephone (78) 42.41.81 et la suite

Adresse Postale :
Direction de l'Équipement
Arrondissement Fonctionnel
45 X
38040 Grenoble Cedex

Monsieur le Directeur
de l'Office Municipal du Tourisme
Maison de Pays

38970 - CORPS

Références à rappeler :

AP/CDES. C.I.

O B J E T - Programme d'accueil et d'information 1978.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'opération Bison été et en particulier du programme d'accueil et d'information de l'usager qui s'est déroulé du 30 juin au 26 août 1978, j'ai été amené à faire appel à votre service pour la fourniture de dépliants concernant le réseau hôtelier ainsi que les animations estivales et la richesse touristique de votre région.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration qui a contribué au succès de cette opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de la C.D.E.S.

G. RAOUL

CUISINE

BROCHETTES DE FRUITS AU MIEL

Pour 6 personnes :

2 bananes, 2 pêches,

une douzaine de

cerises au marasquin,

2 tranches d'ananas,

quelques fruits

confits, une orange,

2 cuillerées à soupe

de miel liquide.

Préparation : 20 min.

Cuisson : 5 min.

- Plongez les pêches quelques minutes dans de l'eau bouillante et retirez-en la peau.
- Epluchez les bananes et coupez-les en tronçons.
- Coupez également les tranches d'ananas ainsi que les pêches dénoyautées.
- Garnissez les brochettes en alternant les cerises, les ananas, les bananes et les pêches.
- Arrosez de miel et laissez tremper quelques minutes.
- Faites griller et recueillez le miel que vous servirez en même temps.

L'OMELETTE AUX CERISES

(4 personnes)

1. **Ingrédients :** 500 g de cerises sucrées. Sirop : 2 dl d'eau, 75 g de sucre. Omelette : 6 œufs, 50 g de sucre, une pincée de sel, 30 g de beurre. Un petit verre de kirsch (facultatif).

2. Lavez, équeutez et dénoyotez les cerises (avec un petit appareil spécial, pour ne pas les abîmer). Recueillez le jus qui peut couler pendant cette opération.

3. Dans la casserole où aura coulé le jus, versez le sucre et l'eau, et portez à ébullition. Jetez-y les cerises et laissez pocher 15 mn.

4. Egouttez les cerises et laissez réduire le sirop qui doit épaissir. Pendant ce temps, cassez les œufs dans un saladier en réservant 2 jaunes que vous ajouterez à part en neige. Battez le reste en omelette avec le sucre.

5. Incorporez les blancs en neige aux œufs battus.

6. Faites chauffer le beurre dans une poêle à revêtement antiadhésif, si possible. Versez-y les œufs et faites cuire comme une omelette ordinaire.

7. Quand elle est presque cuite, garnissez-la de cerises.

8. Repliez l'omelette, saupoudrez-la de sucre et servez aussitôt en la flambant à volonté au kirsch tiédi auparavant. Accompagnez du sirop réduit parfumé également à volonté avec 1 c à soupe de kirsch.

SALADE TRICOLEURE

6 tomates, 1 cœur de céleri, 250 g de grosses crevettes cuites et décortiquées, 100 g d'olives noires. Sauce : 1 citron, sel, poivre, 3 c à soupe d'huile d'olive.

Coupez les tomates en rondelles (vous pouvez les peler au préalable). Nettoyez le céleri, pelez les côtes fibreuses, coupez-les en petits morceaux. Dans un saladier, mélangez tomates, céleri, crevettes et olives. Arrosez

de la sauce préparée avec les ingrédients indiqués. Décorez à volonté de quelques crevettes et de feuilles tendres de céleri.

SALADE DE TOMATES AU CÉLÉRI

4 tomates, 1 cœur de céleri blanc en branches, 1 romaine, quelques olives noires. Vinaigrette à l'huile d'olive, persil haché.

Coupez les tomates en quartiers (pour une meilleure présentation, vous pouvez les peler au préalable, après les avoir plongées dans de l'eau chaude). Pelez les côtes de céleri pour éliminer les fibres dures, puis coupez les côtes en très petits morceaux. Lavez et égouttez la salade, coupez les feuilles en deux ou trois morceaux. Mettez le tout dans un saladier, ajoutez les olives. Arrosez de vinaigrette et saupoudrez de fines herbes (persil, ciboulette, estragon) hachées.

— Vous pouvez ajouter quelques filets d'anchois coupés en petits morceaux.

SOLUTION MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT : 1. Capucine, 2. Amérique, 3. Ne-Ceux-Fo, 4. Ara, 5. -Brien, 6. !, 7. marquées, 8. Ici - active, 9. Ayras - Fin, 10. Ni - Tu - Ir - g - it - ions - , 11. Ceci - do. Sol - it - ans - ha, 12. Auralis, 13. Erne - Teant.

VERTICALEMENT : 1. Capucine, 2. Amérique, 3. Ne-Afir-Clas, 4. Ara - Eta - Us B. L'indes, 5. Us - G - I - quique - Cep 7. Fine, 8. Urcule, 9. Ne - it - ures - ha, 10. I - ions - , 11. do - sol - it - ans - ha, 12. Auralis, 13. Erne - Teant.

A nos LECTEURS

Pendant la saison, nous avons eu beaucoup de mal à faire paraître le "Petit Corpatus", car nous sommes de moins en moins nombreux et avant d'arriver chez vous, le journal doit passer dans de nombreuses mains.

Heureusement nous avons de fidèles rédacteurs :

Mlle ARBOUET, Mr PERROT etc... mais nous manquons de dessinateur et nous faisons appel à nouveau à toutes les personnes qui peuvent illustrer ou nous fournir des articles, qu'elles s'adressent à C. MEI ou G. ROUX.

Mr LIPS qui se charge de la couverture demande aussi à ceux qui ont de vieilles gravures ou d'anciennes cartes postales, de les lui prêter pour les reproduire.

Pour tirer le journal, nous avons aussi besoin des machines du Lycée de la Mure, mais il est fermé durant les mois de juillet et août et pour sortir les 2 derniers numéros, nous avons fait appel au Père Charnot et à son équipe du secrétariat du Sanctuaire de la Salette, nous leur adressons, nos vifs remerciements.

Par la même occasion, nous remercions le Père DELAPLAGNE, qui a lui seul prépare plus de la moitié du journal et cela toutes les fois et Melle Yvonne BERNARD qui tape tous les articles. N'oublions pas non plus toutes les personnes qui se chargent de la distribution.

Si nous exposons tous ces problèmes, c'est pour vous demander d'être indulgents, car toutes les personnes qui s'occupent du journal le font bénévolement pendant leurs loisirs, aussi pour que le "Petit Corpatus" continue de paraître, nous faisons appel à votre bonne volonté.

Merci d'avance.

Pour la rédaction :

G. ROUX

Peut-être avons nous oublié des naissances, mariages ou décès, veuillez nous le signaler S.V.P.

-:-:-:-:-

Riens un peu : Deux écossais se rencontrent :

- Pourquoi n'as-tu pas rompu tes fiançailles comme tu me l'avais annoncé ?
- Que veux-tu ! ma fiancée a beaucoup forcé. Elle ne peut plus retirer la bague que je lui avais offerte. Alors !-

Monsieur est fâché contre la bonne. Rentré tard, il croit que c'est Marie qui a verti Madame.

"Mais non Monsieur, je le jure, même que j'ai essayé de défendre Monsieur. J'ai dit à Madame : je ne sais pas l'heure, j'étais occupée à faire le déjeuner

-:-:-:-:- :-(

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine les décès de :
Mr Auguste FAURE, frère et beau-frère de M^{lle} et Mr Eugène PELLISSE
l'adjoint.

du Père Léon EVRARD, curé de Pellafol et Cordéac, frère de Mr
Mr Louis EVRARD.

Mr Jean COSTA, âgé de 68 ans, époux de M^{lle} COSTA et père de Serge,
Jean-Noël, Gille, Régine, Michel et Sylvain.

M^{lle} Marcelle DILH, soeur et belle-soeur de Mr et M^{lle} Joseph DUMAS.

M^{lle} Martial MONGE, qui a résidé de nombreuses années à Corps.

M^{lle} Marcelle Philippi, soeur et belle-soeur de M^{lle} et Mr Antonin
VERCHERE.

Mr Raymond ARNAUD; coiffeur, époux de Dany ARNAUD et père de
Christelle et Carole.

M^{lle} Anna Barbe, qui chaque année venait passer ses vacances à Corps
Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

FETE DU CLUB DU 3^{ème} AGE UNE BELLE REUSSITE

Dimanche 13 août, une grande effervescence régnait dans la
cour de la Maison de Retraite "Marthe et Albert HOSTACHY", que le
club du 3^{ème} âge avait choisi ce jour-là pour sa vente annuelle d'
objets confectionnés par les membres du Club.

En même temps, un spectacle était offert par les enfants de
Corps et de la Colonie de Sainte-Geneviève - des Bois, spectacle
très apprécié par un nombreux public, autant pour les costumes
que la grâce des exécutants.

Un buffet-buvette, permettait aux visiteurs de se restaurer
et de jouir du site privilégié de la Maison de Retraite.

Cette fête familiale est une réussite de plus à inscrire à l'
actif du club du 3^{ème} âge.

-:-:-:-:-:-:-:-

VOYAGE AUX BALEARES

40 personnes se préparent à partir pour un séjour d'une
semaine à Palma de Majorque, voyage organisé par le club du 3^{ème} âge.

Le départ aura lieu, sur les Fossés, samedi 30 septembre à
12h. 30 et l'avion s'envolera de SATOLAS à 15h.30.

Nous leur souhaitons un excellent voyage et un agréable séjour.

-:-:-:-:-:-:-:-

ORDURES MENAGERES

Depuis le 1^o septembre, le ramassage a lieu les mardi,
vendredi et samedi, aux heures habituelles.

CARNET ROSE

Nous avons appris avec plaisir les naissances de :

Olivier GONSOLIN 1er enfant de Mr et Mme Michel GONSOLIN, petit-fils de Mr et Mme Joseph GONSOLIN;

Jean-Michel GONTARD 1er enfant de Mr et Mme Jean-Luc GONTARD, petit-fils de Mr et Mme René GONTARD et arrière petit-fils de Mme Madeleine ROCHAS;

Marie TURC 2ème fille de Mr et Mme Henri TURC, directrice de la maison de retraite;

Laurent CARDIN au foyer du Dr CARDIN, Maire de Corps et Mme;

Arnaud GUEYDAN 4ème fils de Mr et Mme Henri GUEYDAN et petit-fils de Mr HERTIG;

Virginie BALMET 2ème fille de Mr et Mme Jean-Louis BALMET, petite fille de Mr et Mme Jean BALMET;

Phillipe MEUNIER 2ème fils de Mr et Mme Gérard MEUNIER, petit-fils de Mr et Mme Louis CHAIX, et arrière petit-fils de Mme Claire CHAIX et de Mr Adrien GUEYDAN;

Pierre DENOYER 1er enfant de Mr et Mme François DENOYER, chauffeur VFD;

Emanuel SARBAIN 2ème fils de Fernand et Joelle SARBAIN.

Nous adressons tous nos compliments aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur et santé aux bébés.

CARNET BLANC

Samedi 9 septembre, 2 mariages étaient célébrés dans le village. & 16 heures, celui de Jacques PIERSON et Josette GROS, fille de Mr et Mme Jules GROS.

à 17 heures, celui de Bernard PONCIN et MOULIN Josiane de la ROSERAIE.

Et le même jour à St-Gnaonod, celui de Michel SERRES, fils de Mr et Mme Germain SERRES, et Brigitte BRIANTAIS.

Nous adressons nos sincères félicitations à leur famille et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

BANQUET DES 30 ANS

Samedi 12 août, les conscrits et conscrrites de la classe 1968, se sont retrouvés avec leurs époux et épouses pour fêter leurs 30 ans.

Ils étaient une vingtaine à célébrer cet événement et après s'être recueillis sur la tombe d'un de leur conscrit décédé tragiquement, ils se retrouvèrent au café Mazet pour l'aperitif et la photo souvenir.

Ensuite le repas avait lieu à l'hôtel de la Poste, où un excellent menu leur était servi, dans une joyeuse ambiance.

Bravo à cette sympathique classe, qui maintient la tradition.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'hiver; A partir du 23 septembre, les permanences seront : Le jeudi de 10 heures à 11 heures et le Samedi de 15 heures à 17 heures.

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.500.000 FRANCS
DIRET 037 508 167 - APB 8812

DIRECTION GÉNÉRALE : B. P. 24 à 05001 GAP Cedex

B.E.C.R.D. à GAP

Télex ROUTMIDI 430 221

N° 0321 012 015

Tél. (92) 51 60 31 (lignes groupées)

FACTURE

T.V.A. RÉGLÉE SUR ENCAISSEMENTS

Nom Client : _____
 Adresse : _____
 Commande ou marché* : _____
 Date de la facture : **JUIN.**

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous décompte relatif aux travaux que nous avons exécutés pour _____ compte _____

Madame MEI
 Pharmacie
 Rue des FOSSES
 38970 - CORPS.

Références à rappeler			410000				Imp. Clavel - Gap		
Compte particulier	V. I. B. S. L. E	N° de - facture - X22222K	Date	Compte général	Code T.V.A.	Compte analytique	ÉCHEANCE	MONTANT	
	MEI	11/85195	30.6.78.	703000	57	282080	07.78.	1.786,20.	
								T.T.C.	2.100,57.

Désignation des ouvrages	Unités	Quantités	Prix unitaires	TOTAL
<u>Revêtement de votre accès.</u>				
- Décapage, couche de base en matériaux concassés 0/30 et tapis d'enrobés denses à chaud 0/6.	m2	29,77	60,00	1.786,20.
		T.V.A. 17,6 %.....		314,37.
		TOTAL T.T.C.....		<u>2.100,57.</u>

A TITRE d'information

CCP.
 28/7 HT

Mentions Inutiles.
 Dispensé d'arrêter en lettres et de signatures par décrets N° 58 1030 du 28 octobre 1958 et 59 1341 du 23 novembre 1959.
 votre règlement
 Par traite ci-jointe de F. ; _____ au _____
 à nous retourner rapidement acceptée et domiciliée.
 Comptant par chèque ou C.C.P. à réception de la facture. Autres conditions
 Siège Social : Route de Marseille - B. P. 24 - 05001 GAP Cedex

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.800.000 FRANCS
SIRET 937 505 187 - APE 4313

DIRECTION GENERALE : B. P. 24 à 05001 GAP Cedex

B.E.C.R.D. à GAP

Télex ROUTMIDI 430 221

N° 0321 012 615

Tél. (92) 51 60 31 (lignes groupées)

FACTURE

T.V.A. REGLEE SUR ENCAISSEMENTS

Nous Client : _____
 Commande ou marché* : _____
 Exécution Tx : JUIN

Nous avons l'honneur de vous remettre ci-dessous décompte relatif aux travaux que nous avons exécutés pour _____ compte _____

Monsieur RICARD Henri
 Rue des Fossés
 38970 - CORPS.

410000

Références à rappeler			Imp. Clavel - Gap					MONTANT	
Particulier	L J BELLE	N° de - facture XXXXXX	Date	Compte général	Code T.C.A.	Compte analytique	ECHÉANCE	H.T.	T.T.C.
	RICARD	1/85194	30.6.78.	703000	57	282080	07.78.	1.380,00.	1.622,88.

Désignation des ouvrages	Unités	Quantités	Prix unitaires	TOTAL
<u>Revêtement de votre accès.</u>				
- Décapage, couche de base en matériaux concassés 0/3) et tapis d'enrobés denses à chaud 0/6.	m2	23	60,00	1.380,00.
			T.V.A. 17,6 %.....	242,88.
			TOTAL T.T.C.....	<u>1.622,88.</u>

A titre d'information

Handwritten signature and initials: AB-878, C.A.G.

mentions inutiles.

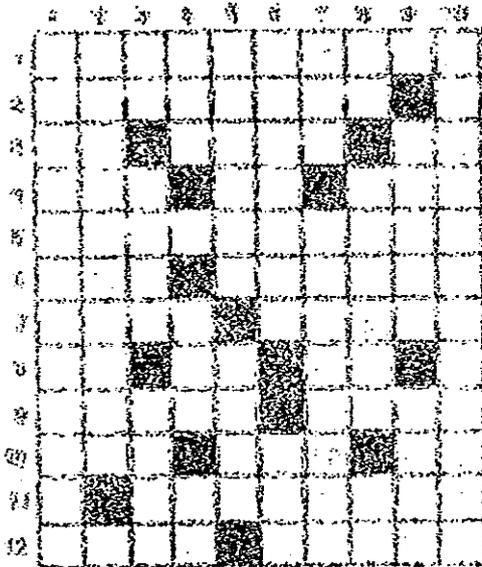
Dispensé d'arrêter en lettres et de signatures par décret N° 58 1030 du 28 octobre 1958 et 59 1341 du 23 novembre 1959.

notre règlement

- Par traite ci-jointe de F. : _____ au _____ à nous retourner rapidement accepté et domicilié.
- Comptant par chèque ou C. C. P. _____ à réception de la facture. Autres conditions

Siège Social : Route de Marseille - B. P. 24 - 05001 GAP Cedex

JEUX



HORIZONTALEMENT - 1. Portée à ce
adieu froide. 2. Le Venezuela la
conquisté progressivement. 3. Né-
gation - Pronom. Des événements orien-
tal. 4. Il a un beau plumage. Note.
La reine Juliana des Pays-Bas ne
saurait en avoir une. 5. Analyse des
mutuellement. 6. Vous y êtes !
Travail de chimie. 7. Le nom af-
fement de la rivière de Bario. Dé-
ambuler. 8. Négation - Pronom.
Synthèse chimique d'un métal blanc.
9. Antichambre dans le sud du 150-
dents? - Pronom. 10. Combien?
Il n'a plus cette de nos jours. Pronom.
11. Cet empereur romain avait at-
touré Rome de murs qui entourer
encore - Affluent du Danube - Mi-
en belance

VERTICALEMENT - 1. Courant à Québec
et à Montréal. 2. Siapoda au rétro-
drame. 3. Appara - Province de
l'Arabie Saoudite. Région dans le Nord
de la Grande-Bretagne. 4. Anne de
auste. Lettre grecque. Coordonnée.
5. Signes musicaux. Émmer. 6. Port

dans le nord du Chili - Dans un vignoble. 7. Pronom. Partie de l'océan interne.
8. Antenne - Point trop n'en faut pour qui vit en régime anarchique. Extra. Ingres.
9. Digne. 10. Henri III pour Charles IX - Fil d'œuvre originale. 11. Ne vivait donc pas
en concubinage.

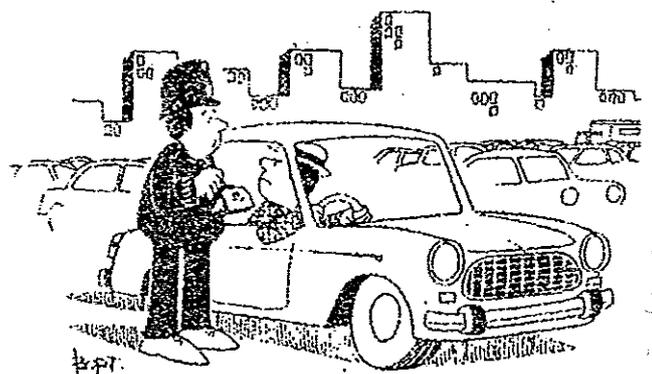
SOLUTION

AGE

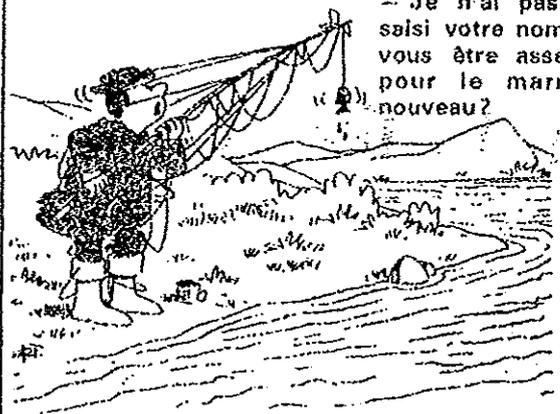
COUBINE



- Je crois préférable que tu te remettes à fumer !



- Je n'ai pas très bien
saisi votre nom... Voulez-
vous être assez aimable
pour le marmorner à
nouveau?



- De
toute
façon,
t'es
pris !